

Bulletin Europe 1992

La route vers l'Europe de 1992 présente pour les entrepreneurs canadiens des défis *et* des débouchés de taille.

le 3 'ar-

stal-); la ard, dish ion,

ndi-)IK.

iété

, au

s de

ions

son

une ;

luc- 🏻

ma-

ton

en:

tion

Chi-

and

bles

pré-

ıtes

sur-

sur

ème

oute

tic

m

lont

les

ont

oute

ne-

ées

dis-

une

end

iro.

née

enêtre

ent

de

5%

ne ;

les

elle

ne-

par

ons

our

ion

res

à:

ort,

hés.)

2:

Lorsque le Marché unique sera devenu réalité pour la Communauté européenne (C.E.), les 12 États membres de la C.E. donneront naissance au plus grand bloc commercial au monde, avec un PIB égal à celui des États-Unis.

Le processus de déréglementation et de libéralisation de 1992 est conçu pour éliminer tous les obstacles physiques, techniques et fiscaux entre les différents secteurs de la C.E. Ceci entraînera, entre autres, les conséquences suivantes:

baisse des coûts de production grâce aux économies d'échelle;

- diminution des frais de transport grâce à la réduction ou l'élimination des contrôles aux frontières des États membres de la C.E.;
- norme européenne unique pour les produits (plutôt que 12 normes nationales);
- résolution des divergences observées au niveau des lois commerciales nationales; et
- reconnaissance des compétences professionnelles dans toute la Communauté.

Le processus du Marché unique prévoit en outre injecter des sommes massives dans les programmes de recherche et de développement afin d'accroître la concurrence, ce qui permettra aux industries fairopéennes d'augmenter leur taille et leur force tout en devenant plus en plus compétitives non seulement en Europe mais aussi en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

En vue d'aider les sociétés canadiennes à se préparer pour le Marché unique, le gouvernement a élaboré une stratégie globale intitulée Défi 1992, afin de :

- · mesurer de façon précise les incidences du Marché unique au Canada;
- de mieux sensibiliser les entrepreneurs canadiens aux occasions et aux défis de 1992 pour qu'ils en tirent parti au maximum;
- protéger les intérêts économiques canadiens en organisant des réunions bilatérales et multilatérales;
- créer une stratégie pour la promotion du commerce et des investissements; et
- mettre en place un cadre de coopération pour la recherche conjointe dans la technologie industrielle.

La réaction du gouvernement canadien s'appuiera largement sur un ensemble d'activités de promotion du commerce et de l'investissement, ainsi que sur des initiatives de coopération en science et en technologie destinées à aider le milieu des affaires à exploiter au maximum les nouveaux débouchés. Ces activités et ces initiatives comprennent:

- · des initiatives sectorielles de promotion des échanges;
- des entreprises en coparticipation et transferts de technologie;
- · la promotion des investissements: et
- · des programmes de formation destinés aux nouveaux exportateurs vers la C.E.

Le survol qui suit « Incidences sur le milieu canadien des affaires»,

est tiré du Résumé de l'étude intitulée 1992 Impact de l'unification du marché européen - première partie : Conséquences pour l'Europe. Ce rapport, publié par le ministère des Affaires extérieures, est le premier d'une série qui a pour but d'examiner les incidences du Marché unique de la C.E. pour les Canadiens.

Considérations stratégiques

Le programme de Marché unique se poursuit malgré les retards occasionnels. Plus de 40 % de la législation a déjà été adoptée. Le milieu canadien des affaires peut donc considérer que l'objectif 1992 sera réalisé.

L'étendue du processus de déréglementation et de réglementation dans la Communauté économique européenne est si importante que la plupart des entreprises canadiennes devront sérieusement réévaluer leur stratégie en Europe. Les incidences du Marché unique ne seront pas limitées aux 12 États membres de la C.E. Les six pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE: Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Suisse) ont déjà pris des mesures pour aligner leur législation sur celle de la C.E.

Accès au marché

Les règles régissant l'accès que les exportateurs et les entreprises étrangères auront au Marché unique ne sont pas encore claires. Cependant, il est significatif que, dans la plupart des secteurs, les entreprises établies dans la C.E. ayant répondu à l'enquête(*) estiment que les principales incidences du programme de 1992 seront d'intensifier la concurrence non communautaire, plutôt que de dresser des barrières plus hautes dans la C.E. Les exceptions étaient l'automobile, l'acier et les télécommunications.

Il est également important de reconnaître que les négociations commerciales multilatérales (N.C.M.) d'Uruguay auront un effet marqué sur l'évolution du Marché unique. Le GATT représente une contrainte sur la forme du marché interne de la C.E. en imposant le respect d'obligations internationales déjà fixées dans l'Accord général. La Ronde de l'Uruguay offre une possibilité additionnelle pour les pays tiers d'influencer la forme du programme de 1992 au moyen de négociations bilatérales avec la Communauté dans le cadre des N.C.M. et par le biais de disciplines améliorées dans des secteurs tels que le Code du GATT sur les normes techniques, et dans les négociations sur l'accès au marché concernant les règles d'origine et les marchés publics.

Étant donné qu'on s'attend à ce que les N.C.M. soient terminées avant 1992, les résultats obtenus sur les « nouveaux thèmes » que sont les services, la propriété intellectuelle et les mesures d'investissement reliées au commerce affecteront probablement également la forme finale des ententes avec la Communauté.

Décisions en matière d'acquisitions

Par suite de la restructuration en cours, les sociétés communautaires clientes devraient être moins nombreuses et plus importantes. Les entreprises canadiennes auront donc affaire à des entreprises de la